

Le 7 mars 2023 à 9h00,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 27 mars 2023

Avenant déchèterie de Neuville aux Bois

Monsieur le Président rappelle qu'une convention est en cours, depuis le 24 novembre 1995 pour la mise en commun de la déchèterie de Neuville aux bois avec le SIRTOMRA.

Or, cette convention doit être mise à jour du fait de l'augmentation de la population INSEE 2020 au sein du SITOMAP. Les communes d'Aschères le Marché, d'Attray, de Chilleurs aux Bois, de Crottes en Pithiverais, de Montigny et d'Oison font partie du SITOMAP et représentent une population totale de de 4 234 habitants correspondant à 38,17 % de la part du syndicat auprès de la déchèterie de Neuville aux Bois.

Le SIRTOMRA effectue actuellement des travaux pour l'extension de la déchèterie de Neuville aux Bois et demande donc au SITOMAP une participation sous forme de subvention à hauteur de la part de son adhésion, soit 148 425,81 Euros.

Vu l'exposé du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour attribuer cette subvention à la déchèterie de Neuville aux Bois,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

-d'octroyer une subvention au SIRTOMRA d'une valeur de 148 425,81 Euros après avoir constaté la réalisation des travaux,

-d'imputer cette subvention au compte 2041481.

-d'autoriser le président à signer l'avenant de la convention pour la déchèterie de Neuville aux Bois.

Fait et délibéré en séance le 7 mars 2023,

Enregistré sous le N°23/06

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE

